

COMMISSION DES ÉTUDES

Ordre du jour

Six cent septième assemblée ordinaire, le 10 septembre 2024 à 9 heures

1. Points statutaires

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue le 4 juin 2024
- 1.3 Affaires en découlant

2. Résolutions en bloc

- 2.1 Octroi de grades, diplômes, certificats et attestations d'études
- 2.2 Amendements n° 78 à 82 effectués entre le 1^{er} juin 2024 et le 31 août 2024 aux listes antérieures des personnes diplômées

3. Présentation

- 3.1 Présentation de la Protectrice universitaire

4. Sujets pour adoption

- 4.1 Projet de Plan stratégique 2024-2029
- 4.2 Modification de la Politique n° 50 relative à la langue française
- 4.3 Renouvellement de la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur et reconduction du mandat de sa titulaire
- 4.4 Renouvellement de la Chaire de recherche sur l'homophobie, modification de la dénomination de la Chaire et reconduction du mandat de son titulaire

5. Sujets de réflexion stratégique

- 5.1 État des réflexions quant au projet de faculté des sciences de la santé
- 5.2 Comité de travail sur le développement des sciences de la santé

6. Points d'information

- 6.1 Information du recteur
- 6.2 Registre des suivis
- 6.3 Période d'échanges et d'information
 - 6.3.1 Suivi sur le courriel institutionnel « Levée de l'exigence des billets médicaux pour les absences de moins de cinq jours des personnes étudiantes »
 - 6.3.2 Ententes interordres avec des établissements collégiaux

7. Dépôt de documents

- D.1 Modifications mineures de programmes et création de cours autorisées par la vice-rectrice à la Vie académique
- D.2 Index des résolutions du Comité exécutif prises en fonction du transfert des pouvoirs pour la période estivale
- D.3 Protocole d'entente des parcours interordres en informatique – Cégep Gérald-Godin
- D.4 Protocole d'entente des parcours interordres en informatique – Collège André Grasset
- D.5 Protocole d'entente des parcours interordres en journalisme – Cégep de Jonquière
- D.6 Reddition de comptes des établissements universitaires – Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire
- D.7 Courriel institutionnel - Levée de l'exigence des billets médicaux pour les absences de moins de cinq jours des personnes étudiantes

Prochaine réunion régulière : 8 octobre 2024, 9 h